



Acte de notoriété - report de la date de signature

Par **DanielG**, le **15/03/2019** à **17:15**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, je viens d'être contacté par le notaire désigné, à priori par ma famille avec laquelle je suis en froid depuis plusieurs années.

Il m'informe que la signature de l'acte de notoriété aura lieu la semaine prochaine (!) et me propose de signer une procuration.

Je suis dérouté par un délai aussi court. Il prétend qu'un premier courrier a été envoyé il y a 2 mois (à une fausse adresse). Par contre le courrier posté il y a 3 jours, à la même fausse adresse m'est bien parvenu... Il n'a jamais pris la peine de vérifier si les informations en sa possession étaient justes.

Suis-je en droit de demandé le report de la signature de cet acte, dont je ne connais pas encore le contenu ?

Je souhaiterai avoir un délai de réflexion et éventuellement demandé à être représenté par un autre notaire au vu du mauvais départ avec celui-ci.